

Syndicat du Logement et de la Consommation

Confédération Syndicale des Familles 4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

Deux augmentations de loyers en six mois !

Après une hausse des loyers de 2,38% en juillet 2009,

la RIVP a décidé d'appliquer aux immeubles ILM 28 une nouvelle hausse des loyers de 0,80% au 1^{er} janvier 2010.

C'est inacceptable!

En effet, alors qu'aujourd'hui les hausses de loyers dans le secteur privé sont quasiment nulles

et que

la RIVP va récupérer des millions d'euros supplémentaires avec les nouveaux surloyers,

rien ne peut justifier cette nouvelle hausse.

Le SLC-CSF
s'est fermement opposé à cette nouvelle augmentation
qui en 6 mois de temps
vient à nouveau alourdir le budget
des locataires des logements ILM 28.



Charges illégalement récupérées

Sur les groupes chauffés par la CPCU

(Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain)

la RIVP a toujours fait payer aux locataires dans leurs charges locatives de chauffage le coût de la prime CPCU.

Or, ceci est illégal

comme vient récemment de le confirmer la Cour de Cassation.

Le SLC-CSF

a donc saisi la Direction Générale de la RIVP pour lui demander de respecter la loi et exiger que,

dès la prochaine régularisation annuelle des charges,

la prime CPCU ne soit plus récupérée et que

les sommes indûment facturées aux locataires leur soient remboursées

pour les 3 dernières années.

Locataires, soutenez l'action du SLC-CSF

X		
BULLETIN D'ADHESION à retourner au SLC - 4 place de la Porte de Bagnolet – 75020 Paris.		
	•	
NOM	PRENOM	ESC
ADRESSE		
Demande à adhérer à l'Association SLC des locataires.		
Fait le	Signature	

Cotisation annuelle : 27€ à l'ordre du SLC, ouvrant droit à une réduction d'impôt égale à 66%.